

FORUM : ONU Femmes

QUESTION : Assurer l'accès de toutes à des emplois décents et de qualité .

SOU MIS PAR : République d'Ukraine.

L'Assemblée Générale,

Se référant, à la charte de l'ONU qui prône les droits fondamentaux de l'Homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine et dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites

Prenant compte grâce aux articles 8 et 101 de la charte des Nations Unies, que le concept d'égalité des sexes a été établi dans le cadre des principes fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies et qu'il reflète un engagement en faveur de l'égalité des hommes et des femmes dans tous les aspects de l'activité humaine,

Soulignant, que les inégalités entre les sexes restent profondément ancrées dans les sociétés,

Rappelant, que l'égalité des sexes est un droit humain fondamental soutenu par la déclaration universelle des droits humains,

Alarmé par le fait , que 30% des jeunes femmes dans le monde n'ont pas d'accès à l'éducation ou aux formations nécessaires,

Constatant, que les femmes représentent 50% de la population mondiale en âge de travailler mais seulement 39% de l'emploi dans le monde, dont 40% des emplois vulnérables,

Regrettant, que le taux d'inactivité global des femmes soit de plus de 52%,

Sachant, que le taux de chômage global des femmes est de 5,4% et qu'il est également plus présent dans les pays du Sud,

Observant, que les femmes n'occupent que 27% des postes de direction dans le monde,

Notant avec regret, que l'écart de rémunération entre les sexes dans les pays à revenu élevé est de 16%, de 21% dans les pays à revenu moyen supérieur, de 17% dans les pays à revenu moyen inférieur et de 13% dans les pays à faible revenu,

Remerciant, les États membres qui oeuvrent pour améliorer la condition et la représentation des femmes dans le monde entier,

Se félicitant, de la création des WEP (Women Empowerment Principles) les sept principes auxquels les entreprises peuvent adhérer pour promouvoir l'égalité femmes-hommes ,grâce à l'alliance entre ONU Femmes et le Pacte Mondial de l'ONU (Global Compact),

Exprimant sa gratitude, vis à vis d'Emma Watson, ambassadrice de bonne volonté d'ONU Femmes qui s'investit déjà depuis plusieurs années dans le soutien à l'éducation des filles et les actions humanitaires,

Convaincue, par la stratégie globale sur la parité entre les sexes mise en place par António Guterres, le Secrétaire général des Nations Unies à la mi-septembre 2017,

Déplorant cependant, le fait que les inégalités entre les sexes ont aussi placé les femmes au bas de la chaîne de valeur mondiale,

Plaignant, qu'elles se retrouvent aussi placées dans les emplois les moins rémunérés, les emplois en sous-traitance payés à la pièce, et les formes d'emploi indépendant précaire,

Trouvant mauvais, qu'elles aient un accès très limité, voire inexistant à un emploi décent et à une protection sociale,

1. *Demande* la création d'une association permettant à toutes les femmes ayant la majorité, l'accès à des formations et des études gratuites, de qualité;
 - a. *Aider* les femmes à accéder à une formation professionnelle en facilitant l'accès à toutes sorte d'étude;
 - b. *Proposer* des programmes de formation accessibles et adaptées à toutes;
 - c. *Offrir* des bourses spécifiques pour faciliter l'accès aux études pour les femmes du monde entier
2. *Réclame* un accompagnement des femmes en entreprise pour leur permettre de construire leur réseau professionnel et améliorer leur leadership;
 - a. *Aider* les femmes à prendre de l'importance en entreprise en organisant des réunions ou événements animés par d'autres femmes leader;
 - b. *Proposer* des formations pour développer leur leadership;
 - c. *Permettre* aux femmes de s'exprimer et s'imposer en entreprise en imposant un temps de parole pour tous;
3. *Encourage* le fait de dégenrer les postes au travail et la suppression des stéréotypes;
 - a. *Favoriser* l'accès à des postes de plus haute qualité pour les femmes en privilégiant le recrutement interne;
 - b. *Supprimer* les stéréotypes de genre en sensibilisant les travailleurs hommes et femmes à l'égalité des genres via leur formation quel quelle soit;
4. *Espère* des avancées par rapport à la sécurité sociale accordée aux femmes employée;
 - a. *Permettre* à l'employé d'être mis à pied d'égalité face à l'emploi en revoyant et égalisant les congés parentaux
 - b. *Assurer* à toute femme travaillant une sécurité sociale et économique quelque soit sa nationalité, en imposant le principe du congé maternité rémunéré dans tout les pays;

- c. *Empêcher* les discriminations de carrière liées au congé maternité de la femme en encourageant les sociétés de travail des différents pays à favoriser le congé paternité;

5. *Luttera* pour que les inégalités de salaire entre les femmes et les hommes soit supprimées dans tous les pays;

- a. *Couvrir* les inégalités de salaire en baissant les impôts des femmes pour compenser leur écart de salaire par rapport aux hommes;
- b. *Reduire* les écarts de salaire en imposant un salaire moyen égal pour les employés hommes et femmes;
- c. *Veiller* à ce que l'égalité salariale perdure en sanctionnant les entreprises qui ne respectent pas le salaire moyen égal pour tous imposé;

6. *Désire* réduire le chômage et l'inactivité des femmes, quelque soit leur milieu, en leur permettant un accès facile aux emplois;

- a. *Épauler* les femmes dans leur recherche à l'emploi en mettant en place un "Programme d'aide à l'emploi des femmes" permettant aux femmes qui ont des difficultés à trouver un emploi de recevoir une aide financière et des conseils pour trouver un emploi;
- b. *Suggérer* l'astreinte d'un quota minimum d'employés féminins par entreprise pour permettre aux femmes qualifiées d'accéder à un travail plus facilement;

7. *Exige* la suppression des discriminations à l'égard des femmes migrantes dans le cadre du travail ;

- a. *Demander* la suppression de ces discriminations en reconnaissant les compétences et les qualifications acquises par ces femmes dans leur pays d'origine;
- b. *Inviter* également les états membres à renforcer la loi de 2007 sur l'emploi à l'étranger qui interdit la discrimination basée sur le genre et qui aide les femmes qui émigrent à retrouver le même travail que dans leur pays d'origine grâce à l'existence de centres d'aide aux immigrés dans les pays de destination;

8. *Soutient* l'autonomie économique des femmes quelque soit leur pays et situation;

- a. *Proposer* de faciliter l'accès à l'emploi pour les femmes afin de réduire leur dépendance vis à vis des hommes;
- b. *Recommander* la création de fonds réservés aux femmes entrepreneurs pour fournir une aide financière et des opportunités de réseautage pour accentuer leur autonomie économique;

9. *Appelle* à une plus forte réglementation par rapport à l'insertion des femmes en situation de handicap;

- a. *Permettre* d'encadrer les différentes mesures d'insertion en proposant une loi appuyant sur le droit au travail des femmes en situation de handicap.

